VILLE DE OUZIEYS

MAPA 2015-09

Marché public de travaux

passé en application des articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics

(Valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières)

RENOVATION DE LA SALLE BELLEVUE

Pouvoir adjudicateur

Mairie de Vouziers Hôtel de Ville – B.P. 20 08400 VOUZIERS Tel : 03 24 30 76 32

Fax. 03 24 30 76 59

Courriel: marchespublics@ville-vouziers.com

Personne représentant le pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la Commune de Vouziers - Yann DUGARD

Objet de la consultation

Travaux de rénovation de la salle Bellevue

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de Marché Public à Procédure Adapté

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la Ville de Vouziers

Personne habilitée à donner des renseignements

Monsieur Jean-Louis MARCEAU (Technicien Territorial) Et Madame Pauline BLANC (Service Marchés Publics)

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier de Vouziers – Trésorerie de Vouziers 86, Rue Gambetta, 08400 VOUZIERS

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le 09 novembre 2015 à 12h00

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
<i>Titulaire</i> :	
Adresse:	
<i>Montant</i> :	
Contact :	
Date de Notification :	

Sommaire

Article 1 – Maître d'ouvrage	3
Article 2 – Objet de la consultation	3
Article 3 – Conditions de la consultation	3
3.1 – Etendue et mode de la consultation	3
3.2 – Allotissement	3
3.3 – Lot soumissionné	3
3.4 – Délai de validité des offres	3
3.5 – Modalités d'exécution	3
3.6 – Durée du marché	4
3.7 – Visite des lieux	4
Article 4 – Pièces constitutives du marché	4
Article 5 – Les contractants	4
5.1 – Pour les entreprises individuelles	4
5.2 – Pour les sociétés	4
5.3 – Pour les groupements	5
Article 6 – Modalité d'établissement des prix	8
6.1 – Forme du prix	8
6.2 – Contenu du prix	8
6.3 – Etablissement du prix unitaire	8
Article 7 – Paiement et référence bancaire	8
7.1 – Paiement	8
7.2 – Référence du compte bancaire	9
Article 8 - Conditions d'exécution	9
8.1 – Déroulement de la prestation	9
8.2 – Opérations de vérification et d'admission	9
Article 9 – Organisation générale de la consultation	9
9.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre	9
9.2 – Conditions de remise des offres	11
Article 10 – Jugement des offres	13
Article 11 – Renseignements complémentaires	13
Article 12 – Notification au candidat	13
Article 13 – Sous-traitance, pénalités et résiliation	14
13.1 – Sous-traitance	14
13.2 – Pénalités	14
13.3 Régiliation	1.4

Article 1 – Maître d'ouvrage

Mairie de Vouziers

Place Carnot – BP20 08400 VOUZIERS Tél: 03 24 30 76 32 Fax: 03 24 30 76 59

Mail: marchespublics@ville-vouziers.com

Article 2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la rénovation de la salle Bellevue afin d'améliorer :

- Son accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Ses performances thermiques,
- Ses performances phoniques (dans la grande salle).

Article 3 – Conditions de la consultation

3.1 – Etendue et mode de la consultation

La présente consultation est organisée conformément aux articles 26II et 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un Marchés à Procédures Adaptées.

Des négociations pourront être entreprises si le maître d'ouvrage le juge nécessaire. Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leurs candidatures si celles-ci sont incomplètes. Il pourra également demander des précisions ou des compléments sur la teneur d'une offre.

3.2 – Allotissement

Le marché est décomposé en 9 lots :

- Lot n°1: Démolition Maçonnerie
- Lot n°2 : Isolation par l'extérieur
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures
- Lot n°4: Cloisonnement Faux plafonds Isolation
- Lot n°5 : Menuiserie intérieure
- Lot n°6 : Plomberie Sanitaire
- Lot n°7: Chauffage central
- Lot n°8 : Electricité VMC
- Lot n°9 : Peinture

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3.4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.5 – Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution sont fixées par le C.C.T.P.

3.6 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la date de sa notification. Il est conclu de sa notification jusqu'à la réalisation des travaux décrits dans le CCTP.

→ Période d'exécution des marchés. L'ensemble des travaux de rénovation de la salle Bellevue seront réalisés durant le 1^{er} trimestre 2016.

3.7 – Visite des lieux

L'entrepreneur est tenu de se rendre sur place avant la remise de son offre pour apprécier l'étendue des travaux.

La méconnaissance de ces éléments ne pourra pas être retenue par la Ville de VOUZIERS à la demande de l'entreprise en cas de difficulté de réalisation.

Article 4 – Pièces constitutives du marché

Les documents fournis sont les suivants :

- Pièces particulières
 - O Le présent MAPA valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières.
 - O Le plan des travaux
 - o Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Pièces générales
 - o Le Cahier des Clauses Administratives Générales¹, non fournit dans le présent marché

Article 5 – Les contractants

5.1 – Pour les entreprises individuelles

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	
Code d'activité économique principale (APE) :	

5.2 – Pour les sociétés

_

¹ applicable aux marchés publics de travaux (CCAG-Tx)

Je soussigné,		
Nom et Prénom :		
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société		
Au capital de :		
Ayant son siège social à		
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :		
Immatriculé(e) à l'INSEE :		
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :		
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.		
Code NAF :		
5.3 – Pour les groupements		
☐ solidaire ☐ conjoint * (1) Cochez la case	e correspondante	
* En cas de groupement conjoint une fois le marché attribué au soumissionnaire, le groupement devra revêtir la forme d'un groupement solidaire		
Nous soussignés,		
1 ^{er} contractant		
Agissant en mon nom personnel		
I Nom et Prénom :		
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :		
Téléphone : Télécopie Adresse e-mail		

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Ou	
Agissant pour le nom et pour le compte de la soci	<u>été</u>
II Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	
et	
2 ^{ème} contractant	
Agissant en mon nom personnel	
I Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	
ou	
Agissant pour le nom et pour le compte de la soc	<u>ciété</u>
II Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : Intitulé complet et forme juridique de la Société	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	
Contractant(s) suivant(s):	
Ayant pour mandataire M	

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et ses annexes, valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières.

Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Le titulaire ou mandataire s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de <u>60 jours</u> à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Article 6 – Modalité d'établissement des prix

6.1 – Forme du prix

Le marché est conclu à prix unitaire.

6.2 – Contenu du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les prix proposés par les candidats s'entendent tout frais compris : dont déplacements, réunions, etc.

Le détail des prix est fixé dans les devis qui seront joint par vos soins en annexe.

6.3 – Etablissement du prix unitaire

Les prix à indiquer ci-dessous correspondent aux prestations exposées dans les devis fournis par vos soins (inclus le déplacement et la main d'œuvre). Ces prix correspondent au total des différentes prestations émises dans vos devis.

Les prix sont remplis séparément selon les lots soumissionnés, ainsi, un lot = un acte d'engagement, avec uniquement le prix correspondant au lot complété.

Prix pour le LOT n°

	En lettre	En chiffre
Montant HT		
TVA		
Montant TTC		

→ Le candidat ne doit pas oublier de fournir les devis détaillés selon le lot soumissionné

Article 7 – Paiement et référence bancaire

7.1 – Paiement

Le(s) paiement(s) s'effectueront suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAG- Travaux au compte ouvert au nom du titulaire tel qu'il figure dans le présent document.

L'entreprise devra présenter une facture (exemplaire original uniquement) à la Maire de Vouziers – Service Comptabilité – Place Carnot – BP20 – 08400 Vouziers, dans le mois suivant la prestation. Celles-ci devront être établies en euros.

Conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement est de 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le soumissionnaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

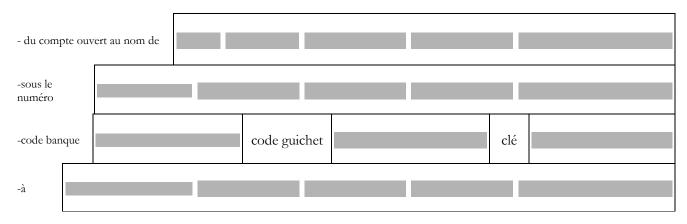
Le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008 et du décret n°

2008-1550 du 31 décembre 2008 précise les modalités d'application de l'article 98 du Code des marchés publics.

Le virement s'effectuera par virement administratif

7.2 – Référence du compte bancaire

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :



Article 8 - Conditions d'exécution

8.1 – Déroulement de la prestation

La prestation sera exécutée conformément aux stipulations du C.C.T.P.

8.2 – Opérations de vérification et d'admission

Les vérifications qualitatives et quantitatives sont effectuées lors de l'exécution de la prestation dans les conditions prévues au CCAG-Travaux. Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement et de rejet sont prises dans les conditions prévues au CCAG-Travaux.

Article 9 - Organisation générale de la consultation

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. L'unité monétaire sera exprimée en euro (€).

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être retiré à l'adresse suivante de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 :

Mairie de Vouziers - Service Urbanisme BP 20 – Place Carnot 08400 Vouziers Tél.: 03 24 30 76 44 - Fax: 03 24 30 76 59

Il est consultable et téléchargeable par voie électronique sur le profil d'acheteur de la Commune : http://www.lunion-legales.fr ou www.ville-vouziers.fr

9.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui-même :

Pièces de la candidature

- O **L'imprimé** <u>DC1</u> (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants) dûment complété et signé (signature de façon manuscrite en original en cas de transmission papier ou signature électronique en cas de transmission dématérialisée), ou papier libre apportant l'intégralité des renseignements demandés au DC1.
 - →En cas de candidature groupée ce document doit été renseigné par chaque membre de groupement.
- O La déclaration sur l'honneur en application de l'article 43 du Code des Marchés Publics dûment datée et signée par le candidat, pour justifier entre autre :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'imprimé DC2

- Une copie du/des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente pour les candidats étrangers (cadre D2 du <u>DC2</u> à remplir si utilisation du document).
- Le pouvoir habilitant le signataire des pièces de la candidature et/ou du marché à représenter l'entreprise (cadre C1 du DC2 à remplir si utilisation de ce document).
- → En cas de candidature groupée ce document doit été renseigné par chaque membre de groupement.

o Attestation d'assurance

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant entre autre les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, et le sous-traitant remet une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (cf. **DC4**).

Pièces de l'offre

Le projet de marché, qui comprend :

- O Le présent MAPA, à compléter par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat et dûment signé et revêtu du cachet de la société.
- o **le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**, à accepter sans aucune modification, à dater et à signer.
- O Les différents devis, ils respecteront les lots et feront apparaître distinctement les différents postes décrits dans le CCTP. En cas de besoins, un sous détail peut être utilisé.

o Mémoire technique

- présentation de l'entreprise,
- description méthode de travail : les moyens humains affectés aux travaux (nombre de personnes et fonction) – les moyens matériels affectés aux travaux (avec éventuellement les moyens affectés par les sous-traitants).
- Les contraintes pour l'exécution des travaux
- Les dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE
- La méthodologie de mise en œuvre
- Le descriptif de la solution technique
- Les plans d'exécution
- La gestion de la maintenance
- Le planning prévisionnel
- La description des options et des variantes éventuelles
- L'Avantage de l'offre
- Etc.

9.2 – Conditions de remise des offres

Les dossiers de candidature seront remis par voie postale ou électronique ou dans nos locaux. Quel que soit le moyen choisi, les propositions doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Le candidat doit choisir le mode papier ou le mode électronique.

• Sous format papier

Les candidats ayant décidé de transmettre leurs offres sur support papier devront remettre leurs dossiers sous pli cacheté comportant les renseignements relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre. Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERS de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERS

Hôtel de Ville - BP 20 08400 VOUZIERS

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

OBJET DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE MAPA 2015-09 RELATIF A LA RENOVATION DE LA SALLE BELLEVUE

« NE PAS OUVRIR »

Les plis doivent parvenir à destination avant la <u>date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document</u>. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus.**

Sous format électronique

Conformément à l'article 56 du code des Marchés Publics (et de l'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés) les candidats peuvent déposer leur pli par voie électronique.

Pour ce faire, ils se rendront sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à cette adresse : www.lunion-legales.fr

Le candidat se devra de suivre les différentes étapes demandées.

A noter que, le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les conditions de présentation des plus électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Excel : .xlsWord : .doc

- Adobe reader : .pdf

La signature

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Sécurité

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (** et ****) du RGS. Les RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://refences.modernisation.gouv.fr) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union Européenne.

Frais

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Virus

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Signature

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plus. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du papier.

Article 10 – Jugement des offres

Sera retenue l'offre la mieux disante appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Valeur économique	60%	Il est apprécié au regard des prix unitaires proposés par le candidat
Valeur technique	40%	Elle est appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat. Le mémoire technique sera annexé au marché et aura à l'issue de l'analyse des offres une valeur contractuelle.

Le pouvoir adjudicateur attribuera une note à chaque offre examinée, pour chacun des critères, puis pour la globalité des critères (note moyenne pondérée).

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Article 11 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

Mairie de Vouziers Hôtel de Ville – B.P. 20 08400 VOUZIERS

Melle Pauline BLANC	M. Jean-Louis MARCEAU
(Service Marchés Publics)	(Technicien Territorial)
Tél: 03.24.30.76.32 – Fax: 03.24.30.76.59	Tél: 03.24.30.76.38 – Fax: 03.24.30.76.59
Mail: marchespublics@ville-vouziers.com	Mail: sig@ville-vouziers.com

Ces demandes pourront être effectuées suivant les modalités suivantes :

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à l'ensemble des candidats participants.

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS EN CHAMPAGNE

25, rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

Article 12 - Notification au candidat

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la <u>remise d'une copie du marché au titulaire</u>. La date de notification correspond à la date de réception de la copie du marché par le titulaire. Cette remise peut avoir lieu par l'envoi de la copie du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas la date de notification sera celle figurant sur l'accusé de réception. (Date à reporter sur la page de garde du présent document).

En cas de remise de la copie du marché dans nos locaux sis Place Carnot 08400 Vouziers, le représentant habilité du titulaire signera une attestation de notification établie à cet effet et un exemplaire lui sera remis.

Le présent marché est établi pour une durée déterminée dans le présent MAPA à partir de la date de notification du marché.

Article 13 – Sous-traitance, pénalités et résiliation

13.1 – Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

La sous-traitance totale ne sera pas agréée.

Les modalités de sous-traitance sont soumises aux dispositions des articles 112 à 117 du code des marchés publics et l'article 3.6 du CCAG-Tx.

Le titulaire est tenu de communiquer le contrat de sous-traitance et ses avenants éventuels au représentant du pouvoir adjudicateur, lorsque celui-ci en fait la demande. Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra fournir les pièces mentionnées à l'article 114 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 113 du code des marchés publics, en cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant de celui-ci.

13.2 – Pénalités

Par dérogation à l'article 20 du CCAG Travaux, le pouvoir adjudicateur appliquera les pénalités journalières suivantes :

- 70 € TTC par jour de retard dans l'exécution des travaux suivant le planning accepté par le pouvoir adjudicateur;
- 70 € TTC par jour pour non mise en œuvre des mesures de sécurité sur le lieu d'intervention et les abords signalée par écrit;
- Pénalité forfaitaire de 500 € TTC pour le non enlèvement des matériaux ou déchets en fin de chantier ou non transport de ces matériaux à la décharge.

13.3 – Résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de résilier, sans indemnités, le marché dans les conditions définies aux articles 45 à 49 CCAG-Tx, dans l'hypothèse où celui-ci aurait manqué à ses engagements ou obligations, notamment :

- en cas de mauvaise exécution du marché,
- en cas d'inexactitude des documents et attestations fournies par le titulaire à l'appui de sa candidature.

Fait en un seul original Le prestataire A, le..... Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » Acceptation de l'offre La commune de Vouziers Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement : o avec sa solution de base o avec sa variante n° Pour les montants renseignés dans le(s) devis signé(s) par le pouvoir adjudicateur A: Vouziers, le:.... Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » Le Maire de VOUZIERS, Yann DUGARD